

# LE PROLETAIRE

## Parti Communiste International

# NEGATION DU DROIT À L'AVORTEMENT AUX ÉTATS-UNIS

L'abolition du droit fédéral à l'avortement aux États-Unis par la Cour suprême a semé le trouble dans le monde occidental. Des partis les plus ouvertement sociaux-démocrates et parlementaires aux partis d'opposition autoproclamés « marxistes », des cris d'indignation ont été lancés contre cet affront aux droits humains, affront apparemment rendu encore plus grave par le fait que c'est un pays « avancé » qui l'a mis en œuvre. De notre côté, nous affirmons plutôt que c'est une confirmation de nos thèses sur la démocratie et sur la prétendue « civilisation » de la société bourgeoise d'aujourd'hui. Mais pour traiter la question d'une manière plus approfondie, il faut rappeler brièvement l'histoire du droit à l'avortement aux USA .

Dans ce pays, il a été institutionnalisé au niveau fédéral par l'arrêt « Roe versus Wade » en 1973. Avant cette décision, l'avortement était réglementé par les lois de chaque État indépendamment, ce qui le rendait illégal dans tous les cas pour un grand nombre d'États (au moins 30), compte tenu des choix des administrations locales de tendance conservatrice et chrétienne. Le cas de Jane Roe, pseudonyme de Norma McCorvey, a été particulièrement important dans le développement du droit aux États-Unis. Cette femme, née et vivant dans le dit « sud profond », mariée à l'âge de 16 ans, a été incitée à poursuivre l'État du Texas pour sa législation anti-avortement alors qu'elle attendait son troisième enfant. L'avocat de la défense de l'État était Wade, qui a donné son nom à l'affaire. La Cour suprême des États-Unis, interpellée dans le débat après 3 ans de procès, a fait valoir que la Constitution américaine (en particulier le 14e amendement) devait garantir la limitation de l'ingérence étatique sur les individus, y compris dans le cas d'avortement.

Cette décision a été capitale, forçant un grand nombre d'États à modifier leurs lois sur l'avortement et ouvrant directement la voie à une loi fédérale sur le sujet. Dans cette histoire, il faut noter que, bien qu'il y ait évidemment eu des pressions sociales évidentes, la sentence a été une décision essentiellement juridique décidée par un petit cercle de bureaucrates ; il faut donc comprendre cette libéralisation comme un processus (comme cela arrive souvent dans le système capitaliste moderne) de limitation des frictions de classe par des concessions pour alléger des difficultés de la vie des prolétaires.

Si nous prenons le cas italien il faut rappeler que les grandes luttes, instrumentalisées par différents courants bourgeois ont débouché sur une loi tout sauf satisfaisante ; d'autre part le nombre de médecins objecteurs de conscience est très élevé, affaiblissant la possibilité pour les jeunes prolétaires d'accéder à l'avortement avec sécurité et discrétion. La pression des familles réactionnaires et les difficultés d'accès à ce service, accroissent encore les problèmes créés par les limites de la législation : la question n'est donc pas close dans ce pays. En France même, les difficultés sont réelles, surtout pour les mineures. Comme nous l'écrivions alors : « *seul un pouvoir dictatorial de la classe ouvrière pourra imposer aux intérêts aujourd'hui dominants de ne plus l'être* » (1).

Aux États-Unis la décision de la Cour suprême a donc annulé l'arrêt Roe v. Wade, provoquant un recul législatif de près de 50 ans. Et tandis que le trumpisme se réjouit du grand résultat obtenu, la controverse des démocrates sur la question a commencé, dans un débat sans fin digne des pires universités de théologie du Moyen Âge.

Qui paye ces manœuvres politiques sans scrupules ? Quelle question ! Ce sont les 40 millions de femmes en âge de procréer qui vivent aujourd'hui dans des États anti-avortement (représentant 58% de celles vivant aux États-Unis, comme le rappelle le *Center for Reproductive Rights*), et essentiellement les femmes prolétaires. Une fois de plus, une question concernant d'abord et avant tout les conditions des femmes prolétaires devient un prétexte pour accroître la puissance des institutions démocratiques bourgeoises, en alimentant une polémique entre des forces qui ne pourront jamais résoudre les problèmes et les contradictions de ce système.

En effet, cette sentence est une fois de plus la preuve de la faillite du système démocratique, dans la mesure où il n'est qu'un instrument de la classe bourgeoise pour mener à bien ses revendications à la barbe d'une « volonté populaire » abstraite. Le prolétariat ne pourra jamais obtenir des conditions de vie véritablement humaines et un système défendant ses intérêts, si ce n'est en le forgeant par sa révolution de classe internationale : seule la dictature du prolétariat pourra en finir avec les contradictions de l'Etat capitaliste en éliminant les contradictions de la démocratie en même temps que la démocratie elle-même.

Alors, où doivent se situer les marxistes révolutionnaires ?

Comme toujours, dans la continuité et l'invariance du marxisme. Nous avons toujours appelé à « l'avortement totalement libre, gratuit, sécurisé et étendu aux mineures » (2), mais pas au nom d'un misérable humanitarisme social-démocrate. Il s'agit d'une revendication complémentaire à toutes les autres revendications pour l'amélioration de la vie des femmes prolétaires ; il est donc « nécessaire de lutter pour défendre toutes les conditions de vie et de travail qui assaillent en premier lieu les femmes prolétariennes » (ibid.). Il est très important que ces revendications soient comprises dans un sens fondamentalement classiste, et non comme des luttes à part : sinon c'est tomber dans la pratique réformiste bourgeoise, en abandonnant l'orientation révolutionnaire prolétarienne.

L'arrêt de la Cour suprême est sans aucun doute réactionnaire et anti prolétarien, car il frappe pas seulement les femmes en général, mais tout particulièrement les femmes prolétaires, puisque si les bourgeoises ne peuvent pas avorter là où elles vivent, elles peuvent se permettre d'aller dans un autre Etat de l'Union ou à l'étranger, comme elles l'ont toujours fait. Pour les femmes prolétaires il ne reste que l'avortement clandestin chèrement payé, parfois de leur vie.

Le terrain contre-révolutionnaire, affirmait Marx, est dialectiquement et historiquement aussi le terrain révolutionnaire. Ainsi, le terrain de la réaction la plus odieuse, comme celle contre la dignité et le corps des femmes, deviendra dialectiquement le terrain de la reprise de la lutte des classes aux États-Unis, comme dans tout autre pays. Mais sans une orientation de classe de la question, réagir à ce jugement réactionnaire avec les méthodes habituelles et impuissantes du débat parlementaire, croire aux promesses des Démocrates et du président Biden de venir en aide aux femmes, c'est retomber dans les illusions de la démocratie bourgeoise, la légitimer pour la énième fois. Ce n'est pas le vote qui peut changer la société, mais seulement la dure lutte des classes.

A propos d'un référendum en 1981 pour l'abrogation d'une loi sur l'avortement en Italie, nous écrivions : « Cette loi, par conséquent, ne doit pas être défendue (et aller voter, même si c'est pour voter non, la défend). Elle doit être sans aucun doute remise en cause, mais par la lutte des femmes, qu'il faut préparer par un travail d'agitation, de propagande, d'organisation, en premier lieu dans les usines, sur les lieux de travail, embrassant non pas une, mais en bloc **toutes** les revendications qui défendent concrètement les conditions des prolétaires, puisque c'est seulement avec leur contribution fondamentale que pourra être effectuée la défense des femmes en général ».

Nous ne nous associons donc pas aux cris d'indignation des démocrates américains, européens, asiatiques ou africains, car depuis près de deux siècles, notre cri est toujours le même : **prolétaires de tous les pays, unissez-vous!** Au nom de cette devise, préparons le réveil mondial de la classe ouvrière.

**FEMMES PROLÉTAIRES ! ORGANISEZ-VOUS  
POUR CONQUÉRIR UN VÉRITABLE DROIT À L'AVORTEMENT !  
TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS, UNISSEZ-VOUS  
POUR LA REPRISE DE LA LUTTE DES CLASSES !  
VIVE LA RÉVOLUTION SOCIALE INTERNATIONALE !**

**parti communiste international**

(1) Cf. « Aborto: solo con la lotta proletaria, con la sua organizzazione si può agire per gli interessi proletari », *il programma comunista*, n. 6/1981 (2) Ibidem.

*Correspondance:*

Programme, BP 57 428 69347 LYON CEDEX 07 [www.pcint.org](http://www.pcint.org)

- Imp. Spé. - 4/7/2022 - supplément au Prolétaire n° 544

Lisez la presse du PCI: Le Proletaire / Programme Communiste / Communist Program / El Programa Comunista / El Proletario / Il Comunista / Proletarian